

Acte de mariage de LALOUETTE Louis Guillaume et TETEREL Marie
Catherine [434]x[435].

L'an mil sept cent soixante-neuf, le lundi dixième jour de juillet, après publication des bans du futur mariage entre Louis Guillaume LALOUETTE, fils de feu Nicolas LALOUETTE et de Marie Anne AGNET, et entre Marie Catherine TETEREL, fille de Pierre TETEREL et de Marguerite POLET faite au prosne de la messe paroissiale par trois jours de dimanche et de fête consécutifs, savoir le vingt-neuf juin, le deux et le neuf juillet sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni civil ni canonique, ni opposition, je soussigné prêtre curé de La Cerlangue, après les fiançailles célébrées hier en cette église, ai aujourd'hui reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale, du consentement de la mère de l'époux, en présence de leurs parents et amis soussignés avec l'époux et l'épouse qui ont fait leur marque ayant déclaré ne savoir écrire.

Marques : Louis Guillaume LALOUETTE, Marie Catherine
TETEREL, Guillaume LALOUETTE, Pierre TETEREL

Signatures : Louis TETEREL, N. LALOUETTE, Jean GUILLEMET,
Pierre LECHEVALIER